

DECISION DU MAIRE

N° 770

DATE

14 septembre 2023

Signature du contrat n° 23C109 avec la Société ACOEM, pour la vérification et la maintenance du sonomètre FUSION – N° de série 11515 (Pack sérénité)

Le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-22, 4^{ème} alinéa et L. 2131-1 et suivants,

Vu le Code de la commande publique, notamment l'article R. 2122-8,

Vu la délibération n° 2 du Conseil municipal du 11 juillet 2022 portant délégations accordées par le conseil municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Vu la proposition transmise à la commune et validée par les services concernés,

Considérant la nécessité de recourir à un prestataire spécialisé pour assurer la vérification et la maintenance du sonomètre FUSION – N° de série 11515,

Considérant que l'offre de la Société ACOEM, sise 200, chemin des Ormeaux, à LIMONEST (69578) répond de manière pertinente au besoin de la commune et respecte le principe de bonne utilisation des deniers publics,

DÉCIDE :

Article 1^{er} :

D'adopter les termes du contrat n° 23C109 pour la vérification et la maintenance du sonomètre FUSION – N° de série 11515 (Pack sérénité).

Article 2 :

De signer ledit contrat, ses avenants et annexes éventuels, ainsi que tous documents y afférents, avec la Société ACOEM, sise 200, Chemin des Ormeaux, à LIMONEST (69578).

Article 3 :

De préciser que le contrat est conclu pour une période de 4 ans.

Article 4 :

D'imputer les dépenses de fonctionnement s'élevant à 976,80 € TTC, par an, sur les crédits inscrits au budget, nature : 61558 - fonction : 832.

Article 5 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 Versailles) ou par voie dématérialisée, sur le site www.telerecours.fr.

Article 6 :

Une ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Saint-Germain-en-Laye.

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS